

Les Echos

Allocations familiales, APL, prime d'activité : ces pistes d'économies sur la table au-delà des retraites

L'exécutif mène une concertation express pour trouver 6 milliards d'économies sur les retraites. Cela devrait passer par une désindexation ciblée et une révision de l'abattement de 10 % des retraités. D'autres prestations sociales sont dans le viseur.

Par Étienne Lefebvre

Comment trouver 6 milliards ? Le ministre des Comptes publics, David Amiel, a marqué les esprits la semaine dernière en estimant que l'indexation de l'ensemble des retraites (public et privé) sur l'inflation allait coûter « plus de 6 milliards » l'an prochain, en raison de la hausse plus rapide que prévu des prix cette année (+2,1 % en moyenne selon l'Insee).

« De ces 6 milliards, on n'a pas aujourd'hui le premier euro », avait-il lâché. Pour David Amiel, il faut donc réaliser 6 milliards d'économies, via une désindexation partielle ou totale des pensions et/ou la remise en cause de l'avantage fiscal de 10 % dont bénéficient les retraités.

Désindexation ciblée et révision de l'abattement fiscal

Sébastien Lecornu avait calmé le jeu par la suite, demandant à ses ministres de mener une concertation express cette semaine avec les chefs de groupe parlementaires, sur « les différentes modalités d'une participation des retraités au redressement de nos finances publiques ».

Le Premier ministre adoptait une position plus politique que comptable dans sa lettre. « Dans la configuration actuelle de l'Assemblée nationale, le rendement d'une mesure doit aussi être apprécié au regard de la possibilité qu'elle soit effectivement votée à la fin », insistait-il, invitant ses ministres à « recueillir la position de chaque groupe », « examiner les solutions alternatives » proposées et « identifier les conditions d'une convergence permettant l'adoption des textes financiers ».

La concertation est en cours, mais il apparaît déjà qu'une désindexation des petites retraites ne passe pas, y compris au sein du bloc central. L'exécutif devrait dès lors mettre dans sa copie initiale une désindexation ciblée, au-delà d'un montant qui pourra être mis en débat au Parlement - la précédente désindexation ciblée avait concerné les pensions au-delà de 2.000 euros lors du premier quinquennat Macron.

Et comme l'économie sera plus limitée, il devrait s'y ajouter un ajustement de l'abattement de 10 % (et non une suppression) dont le plafond de 4.439 euros sera diminué.

Le barème des APL gelé

Dans cette quête d'économies sur les prestations, l'exécutif dispose par ailleurs d'autres cartes, dont il a peu été question jusque-là, via la désindexation d'autres prestations sociales que les retraites. Le Premier ministre a garanti fin août que le RSA et le minimum vieillesse seraient bien indexés sur l'inflation. Et il s'était opposé au principe d'une « année blanche » généralisée (le barème de l'impôt sur le revenu ne sera pas non plus gelé).

Mais ces garanties laissent grande ouverte la porte à une désindexation ciblée d'autres prestations qui représentent des montants significatifs : les allocations familiales, les aides personnalisées au logement (APL), et même la prime d'activité, qui apporte un complément de revenus aux bas salaires. Selon nos informations, le barème des APL devrait être gelé l'année prochaine.

Deux options pour les allocations familiales

Sur les allocations familiales (dont la revalorisation intervient chaque année en avril), deux options sont en balance. Une désindexation là encore, mais qui aurait l'inconvénient de toucher toutes les familles, ou un relèvement des seuils de ressources au-delà desquels les allocations sont réduites.

Actuellement, par exemple, une famille de trois enfants bénéficie de 347 euros par mois jusqu'à 86.644 euros de ressources annuelles, ce montant étant réduit de moitié (173 euros) entre 86.644 euros et 113.268 euros de ressources, puis abaissé de 75 % (à 87 euros) au-delà. Des seuils de revenus qui pourraient être diminués, la mesure pouvant intervenir par décret.

Enfin, le barème de la prime d'activité pourrait être gelé. Il avait fait l'objet d'un substantiel coup de pouce au printemps dernier, après l'accord de non-censure trouvé avec le Parti socialiste.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

Les douanes et la DGCCRF lancent des formations croisées pour parler le même langage

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et celle des douanes et droits indirects veulent davantage fluidifier leurs échanges. Accès direct aux données, mise à jour des fiches de liaison, formations dédiées et cartographie des métiers doivent faire évoluer le quotidien des enquêteurs, en centrale comme en services déconcentrés.

Par Philippine Ramognino

Les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et ceux de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) sont invités à coopérer davantage. Leurs dirigeants respectifs, Sarah Lacoche et Florian Colas, deux membres de l'inspection générale des finances, ont signé un nouveau protocole, afin d'utiliser les outils à disposition de l'action publique pour répondre aux défis auxquels font face les deux administrations, que ce soit l'évolution des modes de consommation ou la réforme de l'Union douanière européenne.

La démarche n'est, en soi, pas nouvelle. Cette signature vient remplacer le protocole qui unissait depuis 2017 les deux administrations, afin d'adapter les mesures aux réalités contemporaines. Plusieurs modalités d'échanges avaient été fixées, que ce nouvel élan aspire à structurer et fluidifier. *"L'objectif est de renforcer la protection du consommateur, en mutualisant et en optimisant les compétences de chacun"*, résume la DGCCRF.

Automatiser l'accès aux données

Premier enjeu : permettre un accès automatique aux informations. Désormais, *"un certain nombre de services"* de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pourront accéder directement aux données douanières, et inversement. Mais encore faudrait-il que les agents de la DGCCRF soient en mesure de maîtriser les outils de leurs homologues. Dans cette logique, le nouveau protocole implique un volet de formations professionnelles "croisées", afin d'accompagner les nouvelles pratiques.

Selon les mots du ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, l'objectif est également de *"rapprocher l'expertise"* des deux administrations afin de faciliter la conduite de leurs missions respectives. Le nouveau protocole implique des échanges opérationnels, à savoir de l'information partagée de manière proactive. *"Une mise à jour des fiches de liaison a été effectuée, afin de faciliter le travail des enquêteurs de terrain qui auront à les remplir"*, explique la DGCCRF. À terme, il est prévu d'automatiser le transfert d'informations dans le cadre d'une doctrine partagée.

Cartographie des métiers

Le troisième axe de ce partenariat *"en faveur d'une action publique plus efficace"* a trait à la compréhension mutuelle des fonctions et activités de ces deux directions de Bercy. Celles-ci ont réalisé une cartographie des métiers afin de savoir précisément *"qui fait quoi"*. *"Nos administrations évoluent"*, explique la DGCCRF. *L'objectif est d'être en mesure d'identifier la bonne personne, lorsqu'un agent doit pousser, ou demander, une information."*

Des informations censées alimenter le terrain. Le ministre de l'Action et des Comptes publics s'est notamment félicité d'une *"amélioration de la coordination de nos contrôles"* induite par ce nouveau protocole. Si les contrôles coordonnés existaient déjà dans sa version antérieure, l'ambition est de construire une chaîne d'information précise. *"Quelle que soit l'étape à laquelle les services interviennent, il s'agit de connaître précisément le rôle de chacun et de pouvoir se partager les informations dans les meilleures conditions"*, explique la DGCCRF.

“Ces nouvelles méthodes de travail doivent irriguer tous les pans de l’enquête, assure la DGCCRF. Des informations sur les évolutions réglementaires au ciblage et à l’analyse de risques, en passant par l’opérationnel pour des situations précises.” Les différents services des deux administrations devraient ainsi voir leurs pratiques quotidiennes évoluer, chacun dans son champ de compétence. Et ce, dans l’ensemble du territoire : aussi bien en centrale qu’en services déconcentrés, les services réglementaires comme opérationnels étant impliqués.

La signature de ce nouveau protocole s’inscrit dans un contexte de renforcement des pouvoirs de la DGCCRF. Pour rappel, la loi “contre toutes les fraudes aux aides publiques” promulguée en juin 2025 a élargi les informations auxquelles ses agents ont accès. Au-delà de favoriser le partage de renseignements et de documents entre les administrations, les moyens de contrôle de la DGCCRF ont été renforcés, ses agents pouvant par exemple désormais enquêter sous couvert d’anonymat ou accéder aux logiciels internes, aux données stockées et aux algorithmes des entreprises.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

Le Monde

Les prix des carburants, du gaz et de l'électricité augmentent en même temps, un choc énergétique qui fragilise ménages et entreprises

Carburants, gaz, et maintenant l'électricité : sur les marchés, les prix de l'énergie s'envolent tous en même temps, fragilisant les revenus des ménages et l'activité des entreprises. Une flambée nourrie par la situation explosive du conflit au Proche-Orient.

Par Adrien Pécout et Marie de Vergès

L'espoir d'un apaisement, né de la signature en juin d'un protocole d'accord entre l'Iran et les Etats-Unis, a été balayé ces dernières semaines par la reprise des frappes autour du détroit d'Ormuz et les attaques des rebelles houthistes du Yémen, alliés de Téhéran, contre l'Arabie saoudite. Vendredi 11 septembre, Riyad s'est résolu à fermer son oléoduc Est-Ouest, unique voie d'exportation de son brut sans passer par Ormuz, provoquant une nouvelle onde de choc sur les marchés pétroliers : le prix d'un baril de Brent, référence mondiale en la matière, évolue autour des 107 dollars (92,70 euros).

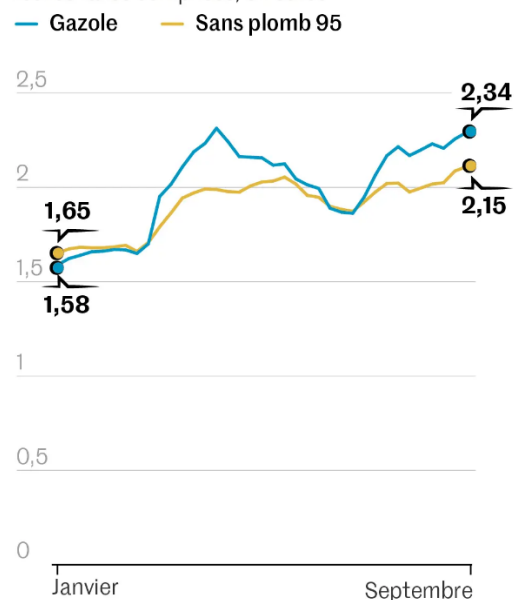
Ces lointains soubresauts géopolitiques ont des répercussions délétères sur le portefeuille des Français. « *Tous les voyants énergétiques passent au rouge et l'on se retrouve sans solution face à une crise qui ne cesse de s'aggraver* », constate Thierry Bros, spécialiste de l'énergie et professeur à Sciences Po. De quoi réveiller le souvenir douloureux du choc énergétique de 2022. « *Depuis, l'Europe n'est pas sortie de prix de l'énergie très chers*, ajoute Cécile Maisonneuve, fondatrice de la société d'études Decysive et experte associée à l'Institut Montaigne. *En plus de son impact sur le pouvoir d'achat, cette nouvelle crise va renforcer l'écart en matière de compétitivité énergétique entre l'Europe et ses concurrents et risque de se traduire en fermetures de sites industriels.* »

Les prix des carburants au sommet

Le gouvernement a beau marteler qu'il n'y a « *aucun risque de pénurie* » à la pompe, les automobilistes n'en demeurent pas moins confrontés à une vertigineuse équation : celle de

prix du carburant qui ne cessent de crever le plafond. Mardi 15 septembre, le litre de gazole coûtait en moyenne 2,34 euros, selon l'entreprise Roole, spécialisée dans les données publiées par les stations-service, tout proche de son record d'avril (2,38 euros). Quant à l'essence SP95-E10, elle s'affichait à 2,15 euros le litre, un niveau sans précédent.

Gazole : hausse d'environ 45 % depuis le 1^{er} janvier
Prix hebdomadaire du litre à la pompe, toutes taxes comprises, en euros



Infographie Le Monde
Source : UFIP Energie et mobilités

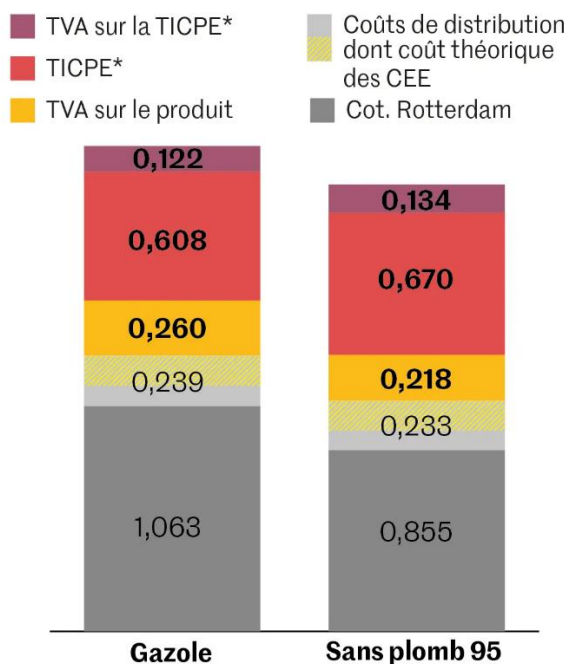
Ces tarifs stratosphériques rappellent que, depuis le début de la crise, les prix des produits raffinés augmentent encore plus vite que celui du pétrole brut. Le résultat d'un trafic très réduit dans le détroit d'Ormuz auquel s'est ajoutée, depuis juillet, l'interruption des exportations de diesel de Russie où de nombreuses installations pétrolières ont été mises hors service par des attaques ukrainiennes.

La situation en Europe est encore aggravée par le manque de capacités locales de raffinage. La France, qui importe traditionnellement 50 % de ses besoins en gazole et près de 10 % de son essence sans plomb, a perdu les trois quarts de ses raffineries en un demi-siècle.

Les carburants pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages, en même temps qu'ils alimentent l'inflation. En particulier le gazole : « *il renchérit le transport routier, l'agriculture, le BTP, l'industrie, la livraison de marchandises et, à terme, une partie des prix alimentaires* », énumère Patrice Geoffron, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine.

Les taxes pèsent lourd

Décomposition du prix à la pompe au 11 septembre 2026, en euros



* Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

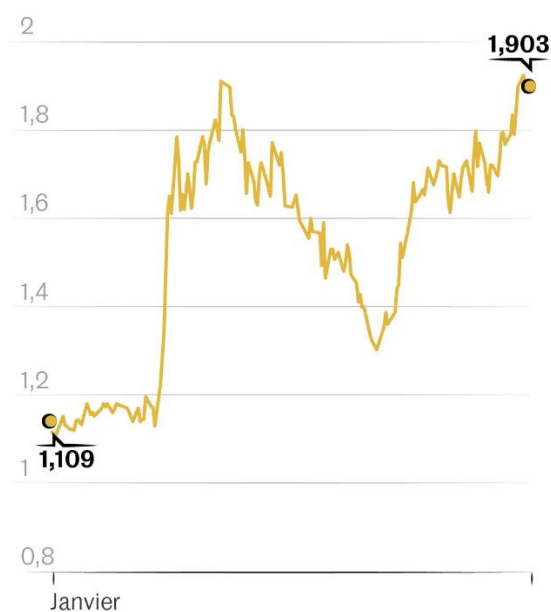
Infographie Le Monde

Source : UFIP Energie et mobilités

Produit cousin du diesel ou du kérosène, le fioul domestique atteint lui aussi des sommets, proches des 1 800 euros les 1 000 litres, en hausse de 60 % sur un an. Un véritable casse-tête pour les quelque 3 millions de ménages chauffés grâce à ce combustible, qui habitent majoritairement en zone rurale. « *On constate un énorme retard dans le réapprovisionnement* », indique Frédéric Plan, conseiller national de la Fédération française des combustibles, carburants et chauffage, évoquant une baisse des volumes de ventes de 40 % à 50 % entre avril et août sur un an.

Fioul : hausse d'environ 70 % depuis le 1^{er} janvier

Evolution du prix du litre de fioul, en euros



Infographie Le Monde

Source : Alliance Energies

Près d'un ménage chauffé au fioul sur deux était déjà en situation de vulnérabilité énergétique avant la crise, notamment du fait de plus faibles revenus, selon une note de l'Insee parue en janvier. Pour faire face à l'envolée de la facture, ces résidents « *fractionnent le remplissage* », décrit Frédéric Plan. En attendant de savoir s'il leur faudra cet hiver moins chauffer leur logement.

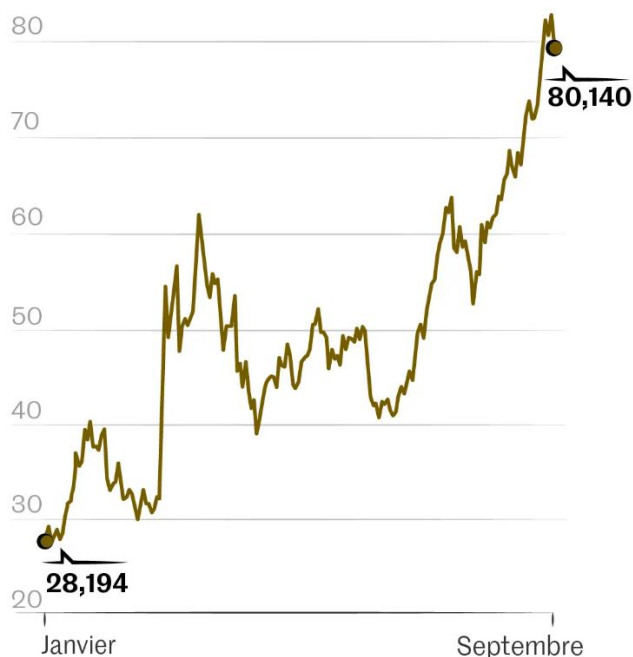
Nouveau choc gazier

La crise d'Ormuz est aussi une crise du gaz comme en témoignent les bonds du prix de la matière sur les marchés de gros européens : mardi, le contrat à terme du TTF néerlandais, référence européenne, s'affichait à 81 euros le mégawattheure (MWh), un plus haut depuis début 2023 et plus du double de son niveau d'avant-guerre.

Une envolée qui affecte directement les quelque 6 millions de foyers français abonnés à une offre indexée sur le prix repère de vente du gaz : calculé mensuellement par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), celui-ci augmente de façon quasi continue depuis le mois de mai. Pour les ménages concernés, la facture moyenne en 2026 pourrait être supérieure d'environ 120 euros à celle de 2025, indiquait, mardi, la présidente de la CRE, Emmanuelle Wargon, interrogée sur Radio Classique.

Gaz : hausse d'environ 180 % depuis le 1^{er} janvier

Evolution du prix du mégawattheure de gaz naturel, en euros



Infographie Le Monde

Source : Trading Economics

« On va entrer dans la saison de chauffage avec un prix qui ne cesse de grimper », s'inquiète Phuc-Vinh Nguyen, chef du centre énergie de l'Institut Jacques-Delors. Certes, personne n' imagine renouer avec les sommets atteints en 2022, quand le TTF avait brièvement dépassé les 300 euros.

« Mais les entreprises en Europe paient déjà leur gaz sept à dix fois plus cher qu'aux Etats-Unis. Et on ne peut plus exclure de se retrouver à 100 euros du MWh cet hiver », avertit M. Nguyen.

L'inquiétude est renforcée par le niveau anormalement bas des stockages de gaz : ces réservoirs sont garnis à 68 % en Europe, et même seulement à 56 % en Allemagne, du jamais-vu depuis au moins quinze ans. La France est mieux lotie, avec un taux de 76 %, mais risque d'encaisser de nouvelles tensions sur les prix en cas de difficultés chez ses voisins.

Durant tout l'été 2026, les opérateurs européens ont temporisé, espérant que les cours chutent pour pouvoir remplir les cuves à moindre coût avant la baisse des températures. Mais les analystes ne tablent guère sur une accalmie à court terme alors que le gaz naturel liquéfié (GNL) du Qatar ne trouve aucune issue pour quitter le

détroit d'Ormuz et atteindre les marchés mondiaux. En cas de coup dur, comme celui d'un hiver très rigoureux, l'Europe devra affronter la concurrence asiatique pour pouvoir attirer au prix fort les cargaisons de GNL expédiées par les Etats-Unis.

L'électricité suit indirectement

Les valeurs de l'électricité commencent aussi à s'emballer. Sur les marchés de gros français, lundi 14 septembre, le prix calendaire pour 2027 (lissé sur une moyenne d'un an) est désormais remonté autour de 90 euros par MWh, soit déjà une dizaine d'euros de plus qu'une semaine auparavant. A titre de comparaison, il n'était que de 60 euros en juillet.

« En quelques jours, la hausse des prix du gaz s'est brutalement transmise à l'électricité française, faisant ressurgir le risque d'un nouveau choc énergétique pour les entreprises à l'approche de l'hiver », estime Hassan Yatim, spécialiste des prix pour le cabinet Capitoile Energie. « Plus spectaculaire encore », selon lui : le prix du marché de gros pour des ventes du jour au lendemain a atteint une moyenne hebdomadaire de l'ordre de 151 euros par MWh, niveau sans précédent depuis mars 2023.

Produite localement, l'électricité européenne est moins directement touchée par les troubles géopolitiques que le pétrole et le gaz. Notamment en France où elle dépend à plus de 90 % du nucléaire et des renouvelables. Mais, dans certains pays, comme l'Allemagne, une part non négligeable est encore produite à partir de gaz. Quand les cours de la matière flambent, « les centrales électriques à partir de gaz produisent à des coûts plus élevés et cela finit par contaminer les prix de l'électricité sur l'ensemble du continent, y compris en France », résume Nicolas Leclerc, cofondateur du cabinet de conseil en énergie Omnegy.

Chez la plupart des ménages français, les cours de l'électricité auront un impact différé. Une majorité est encore abonnée au tarif réglementé de vente, le « tarif bleu » d'EDF, dont la prochaine révision, fixée par les pouvoirs publics, est attendue pour février 2027.



Héritage : pour 2027, la gauche et la droite se

Face à la «grande transmission» des baby-boomers qui promet de faire exploser les inégalités de patrimoine en France, les candidats de gauche proposent de mettre davantage à contribution les plus grosses fortunes. Un repoussoir pour la droite et l'extrême droite.

Par Ismérie Vergne

La petite cuillère en argent dans la bouche des héritiers bien nés, gagnants de la loterie de la vie, brille de plus en plus. En cinquante ans, le poids de la fortune héritée dans le patrimoine des Français est passé de 35 % au début des années 70 à 60 % aujourd'hui, d'après une note de 2021 du Conseil d'analyse économique (CAE), organe de réflexion placé auprès du Premier ministre. Un niveau de concentration proche de celui des Années folles... il y a un siècle.

Au point que ces inégalités patrimoniales risquent de créer une société de rentiers car les 10 % les plus fortunés détiennent désormais 55 % du patrimoine selon un rapport de 2024 de la Fondation Jean-Jaurès. Et ce déséquilibre n'est pas près de se corriger, au contraire. Avec la «grande transmission», 9 000 milliards d'euros de patrimoine seront cédés d'ici 2040 par la génération des baby-boomers (nés entre 1946 et 1964) à leurs descendants, selon cette même étude qui fait office de référence. Par comparaison, la dette de l'Etat s'élève à plus de 3 500 milliards d'euros et la plus grosse fortune de France, celle du patron de LVMH Bernard Arnault, dépasse les 120 milliards d'euros.

Un pactole vertigineux qui a de quoi, en ces temps de disette budgétaire, faire tourner les têtes, surtout pour les candidats de gauche à la présidentielle, qui y voient une source de recettes et un levier de redistribution. Quitte à y perdre des plumes car le sujet, qui touche à l'intime, est ô combien crispant en France. D'un sondage à l'autre, l'impôt sur l'héritage, qualifié tout en sobriété par Eric Ciotti (UDR) «d'impôt sur la mort», reste le prélèvement le plus impopulaire. Plus de 77 % des Français, et autant de potentiels électeurs, jugent les droits de successions injustifiés et 84 %

souhaitent les diminuer, d'après un sondage Odoxa de 2024.

A gauche, chacun son idée

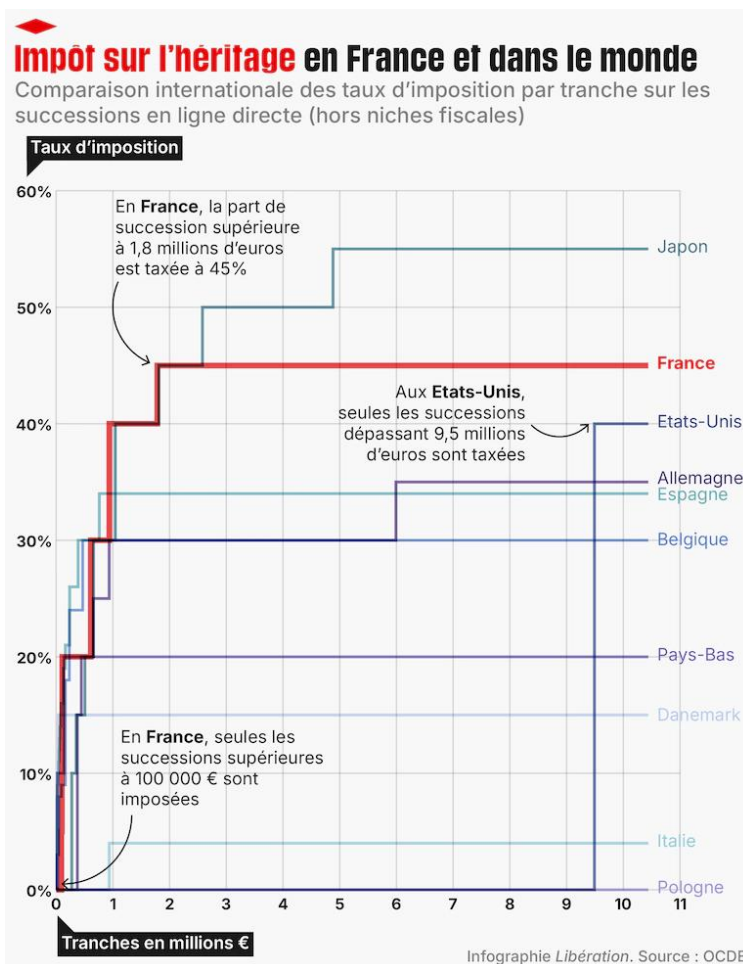
Comble du paradoxe, un Français sur deux ne recevra pourtant aucun héritage au cours de sa vie et parmi les héritiers, 85 % sont exonérés d'impôt car ils touchent moins de 100 000 euros, le seuil de l'abattement en ligne directe. «*Pour les successions entre 200 000 euros et 2 millions d'euros, le taux moyen effectif d'imposition est autour de 5 % contre 10 à 15 % au-dessus de 2 millions d'euros*», pointe Guillaume Allègre, économiste à l'Institut français d'économie. Un barème bien loin du taux théorique d'imposition affiché entre 20 et 45 % en ligne directe et fréquemment brandi comme l'un des plus élevés de l'OCDE pour désamorcer toute tentative de hausse de la fiscalité. Pour réduire leur niveau de taxation, les très hauts patrimoines épaulés de leurs fiscalistes et notaires manient habilement les outils juridiques et fiscaux à disposition.

Jean-Luc Mélenchon (LFI) veut ainsi «*tout prendre au-delà de 12 millions d'euros*», soit 0,1 % des héritages. Dans son contre-budget, le Parti socialiste propose quant à lui «*la création d'une contribution sociale généralisée sur les héritages très élevés*» prélevée sur l'héritier et calculée en fonction de l'ensemble du patrimoine reçu au cours de sa vie avec un abattement et un barème progressif «*pour préserver les classes moyennes*».

Chez Les Ecologistes, pas question de toucher à «*99 % des héritages*». La secrétaire nationale, Marine Tondelier, propose, en plus des droits actuels, une contribution de 10 % sur les successions dépassant 4 millions d'euros (top 1 %) et portée à 20 % supplémentaires pour les héritages au-dessus de 13 millions d'euros (top 0,1 %). Dispositif similaire chez

Raphaël Glucksmann, candidat à la primaire socialiste, qui veut «*taxer davantage les méga héritages*» en relevant le taux en ligne directe de la dernière tranche (au-dessus de 1,8 million d'euros) de 45 % à 50 % pour des recettes évaluées à deux milliards d'euros par an.

Pour atteindre au total un rendement estimé, selon les partis, entre 10 et 15 milliards, Les Ecologistes, le Parti socialiste et Place publique accompagneraient leur réforme d'une mise à plat (défendue aussi par LFI) des niches fiscales coûteuses comme le pacte Dutreil, censé faciliter la transmission des entreprises familiales ou comme l'effacement des plus-values latentes à la succession, cadeau fiscal franco-français oublié qui fait disparaître la plus-value théorique à la mort du propriétaire.



Au total, ces potentiels 15 milliards d'euros représentent un véritable magot au regard de ce que rapporte l'héritage à l'Etat : 16,1 milliards d'euros pour les droits de succession et 5,1 milliards d'euros pour les donations en 2025. Loin derrière la TVA (175 milliards) ou l'impôt sur les sociétés (86 milliards) mais proche de la taxe sur les produits énergétiques (18 milliards). Plus surprenant, mais signe que ce sujet infuse dans le débat public, la

CFDT s'est elle aussi lancée dans la mêlée. La patronne du premier syndicat français, Marylise Léon, a proposé de taxer toutes les héritages «*dès le premier euro*» au nom de «*la justice sociale*».

Nouveau cadeau fiscal aux plus riches

Mais pour que le patrimoine se diffuse, Sébastien Lecornu n'a pas l'intention d'attendre ni le résultat de l'élection présidentielle ni que le temps fasse son œuvre. Lorgnant les 6 500 milliards d'euros d'épargne des Français, le Premier ministre compte inscrire dans la copie initiale du prochain budget une série de mesures temporaires pour favoriser les donations familiales sans attendre la succession.

Il souhaite notamment porter le plafond d'exonération des dons familiaux de sommes d'argent de 32 000 à 50 000 euros tous les quinze ans et appliquer pour les donations un taux temporaire et unique en 2027 de 6 % jusqu'à 100 000 euros par bénéficiaire et par donateur. Une mesure qui ravira ceux qui ont déjà consommé l'intégralité de leur abattement et auraient encore sous le coude un pécule à transmettre.

Ces nouveaux cadeaux fiscaux aux plus riches au nom de l'accélération de la transmission familiale enterrent plus que jamais la promesse macronienne de taxation de la rente. Sans compter les pertes fiscales pour les caisses de l'Etat si de telles propositions aboutissent. Par ailleurs, Sébastien Lecornu souhaite préserver le pacte Dutreil et même créer un nouveau dispositif, un pacte Papin pour soutenir la reprise d'une entreprise par ses salariés.

Pas touche au trésor de famille

Raccord sur le constat que les Français héritent en moyenne trop tard, autour de 60 ans contre 30 ans au début du XXe siècle, les prétendants de droite à l'Elysée, Gabriel Attal (Renaissance), Edouard Philippe (Horizons) et Bruno Retailleau (Les Républicains) s'opposent pourtant à une hausse de la fiscalité sur les successions et veulent maintenir en l'état le pacte Dutreil.

Le candidat LR promet même de baisser «*au maximum possible*» les droits de succession. Après de l'*Opinion*, il propose que les parents puissent chacun donner pendant trois ans à leurs enfants de moins de 30 ans jusqu'à 150 000 euros «*sans un seul euro d'impôt à payer*» pour encourager l'investissement (immobilier et entrepreneurial) et améliorer le niveau de vie. Même ambition pour

Edouard Philippe qui veut *«augmenter massivement la capacité d'effectuer, du vivant des personnes, les donations aux enfants, aux petits-enfants et peut-être même plus largement qu'aux petits-enfants»*, a-t-il défendu auprès de l'AFP, avec *«une augmentation très sensible des plafonds pendant les trois premières années du quinquennat»*. Gabriel Attal veut lui aussi faciliter la transmission aux petits-enfants, aux petits-neveux et nièces et aux enfants dans les familles recomposées.

Quant au Rassemblement national, Marine Le Pen suggère dans son programme présidentiel de

«baisser les impôts sur la transmission». Elle propose d'aligner les plafonds de donation des grands-parents vers leurs petits-enfants à celui des parents aux enfants (soit 100 000 euros) et de renouveler cet abattement tous les dix ans (contre quinze ans aujourd'hui). Pour les successions, la candidate du parti d'extrême droite souhaite *«sortir de l'assiette de calcul les biens immobiliers à hauteur de 300 000 euros»* pour *«favoriser l'enracinement des familles»*. Un come-back en bonne et due forme du classique clivage gauche-droite sur le partage des richesses : tenter de corriger les inégalités de fortune ou favoriser des dynasties patrimoniales.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



[FINANCESFO.FR](https://financesfo.fr)

Le Monde

La conférence sur le travail, l'emploi et les retraites livre des pistes pour nourrir les débats à l'élection présidentielle et le dialogue social

Capitalisation, âge de départ, 35 heures... La conférence voulue par le premier ministre, Sébastien Lecornu, et coordonnée pendant des mois par le haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle, a livré, mercredi, un « cadre de réflexion » de plus de 180 pages sur des sujets clivants.

Par Bertrand Bissuel et Thibaud Métais

Un rapport de plus aux retombées très incertaines. Mercredi 16 septembre, le gouvernement a dévoilé les conclusions de la conférence sur le travail, l'emploi et les retraites, qui s'est tenue, à son initiative, de décembre 2025 à début juillet 2026. L'exercice cherche non pas à énoncer une liste de recommandations, mais à esquisser des « *voies de passage* » possibles vers des réformes – en particulier dans le champ des régimes de pension.

Issues de la confrontation des analyses portées par les représentants des travailleurs et des employeurs, les pistes mises en avant, avec prudence, ne sont pas nécessairement originales, mais elles captent l'attention, en s'aventurant parfois sur des terrains minés, notamment lorsqu'elles évoquent le scénario d'un recours accru à la capitalisation et d'une « règle d'or » pour éviter la formation de déficits récurrents.

Voulue par le premier ministre, Sébastien Lecornu, pour essayer de sortir par le haut des éternelles querelles sur les retraites, la conférence a été coordonnée par un fin connaisseur des thématiques abordées : Jean-Denis Combrexelle, ex-patron de la direction générale du travail et ancien président de la section sociale du Conseil d'Etat. C'est lui qui a tenu la plume pour rédiger le document de plus de 180 pages diffusé mercredi. Il a bénéficié de l'appui de deux personnalités qualifiées : Anne-Marie Couderc, ancienne présidente d'Air France, et Pierre Ferracci, fondateur du groupe de conseils Alpha.

L'âge légal de départ à la retraite à maintenir

Tout au long du processus, les trois « garants » de la conférence se sont évertués à dégager les « convergences » et les « divergences » exprimées durant les temps d'échange entre syndicalistes,

dirigeants patronaux (à l'exception de ceux du Medef, qui avaient boycotté les discussions), élus locaux, responsables du secteur hospitalier... La démarche est partie du principe que pour se saisir de la question des retraites, il fallait l'articuler avec celles du travail et de l'emploi, en se penchant sur le privé comme sur le public.

En rédigeant le rapport, M. Combrexelle ne s'est pas contenté d'inventorier les sujets sur lesquels les participants à la conférence ont des positions similaires ou, au contraire, antagonistes. Avec le concours de M^{me} Couderc et de M. Ferracci, il a voulu tracer les chemins que les acteurs sociaux pourraient emprunter pour transformer notre système par répartition. C'est un « *cadre de réflexion* », soumis à la sagacité des acteurs en présence, qui n'engage que la seule « *responsabilité des garants* », tient à souligner l'ancien conseiller d'Etat pour signifier qu'il n'est pas le porte-parole de l'exécutif.

Sur l'âge légal de départ à la retraite, qui « *reste le point le plus dur* », les coauteurs du rapport considèrent qu'il faut le maintenir. C'est une idée importante, qui va à rebours de ce que défend Gabriel Attal. Le secrétaire général du parti Renaissance plaide en faveur de la suppression de ce paramètre, qui cristallise les mécontentements, et préconise de le remplacer par un système fondé sur la durée de cotisation. Pour les trois garants, un tel mécanisme pénaliserait « *fortement les travailleurs aux carrières hachées* », qui accumulent de faibles droits à l'assurance-vieillesse, et « *pourrait se traduire par une hausse des retraités pauvres* ».

Une autre option est mentionnée dans le document remis mercredi : tout en conservant un âge légal de départ, il s'agirait d'instaurer un « *âge d'équilibre* », en dessous duquel la pension serait rabotée (« *décote* ») et au-dessus duquel elle serait majorée (« *surcote* »). Ce nouveau curseur aurait vocation à servir de « *référence* », à terme, pour les assurés, un peu comme dans le projet de système universel porté par le président français, Emmanuel Macron, durant son premier quinquennat et finalement abandonné.

Soucieux de la « *soutenabilité* » des régimes, les « *garants* » semblent pencher pour l'introduction d'une « *règle d'or* », c'est-à-dire « *l'exigence d'équilibre [financier] à court et moyen terme* », celle-ci se voyant conférer une « *primauté (...) par rapport aux autres objectifs du système* ». Une hypothèse loin d'être consensuelle, certains syndicats y étant hostiles.

Redonner du sens au travail

Le rapport réaffirme l'attachement de tous les protagonistes à la préservation du système par répartition, dans lequel les actifs cotisent pour payer les pensions des personnes actuellement à la retraite. Mais la piste d'une place plus importante accordée à la capitalisation – système dans lequel on épargne pour soi-même – est également développée sur trois pages, en exposant les arguments de ceux qui soutiennent cette orientation, le patronat, en particulier.

Une sorte de ligne rouge est fixée : pas question de substituer intégralement le deuxième modèle au premier, ne serait-ce que parce qu'« *il faudrait mobiliser des ressources* » considérables. Au demeurant, personne – pas même les dirigeants du Medef – ne réclame un tel « *big bang* », qui pourrait avoir pour effet d'augmenter les prélèvements sur les ménages comme sur les entreprises ou de réduire les ressources allouées à la répartition pour les réaiguiller vers la capitalisation.

Un dossier brûlant est passé minutieusement en revue : celui des conditions dans lesquelles la pénibilité des métiers doit être à la fois atténuée et mieux prise en compte afin de partir à la retraite de façon anticipée. Les organisations de salariés et de chefs d'entreprise avaient été incapables de s'entendre à ce propos lors du « *conclave* », en 2025. Les trois garants sont, par ailleurs, favorables à une refonte du régime des carrières longues, qui permet aux personnes ayant démarré

jeunes dans la vie active de réclamer leur pension plus tôt que les autres : le dispositif « *ne répond pas aux objectifs sociaux et d'équité* » qui lui étaient assignés « *primitivement* ».

De l'anticipation des transformations économiques et technologiques (réchauffement climatique, intelligence artificielle...) à l'emploi des jeunes et des seniors en passant par l'organisation du travail, le document offre aux acteurs sociaux des axes possibles de discussion, dans le cadre de leur « *agenda autonome* », c'est-à-dire sans cahier des charges dicté par l'exécutif.

Sur la question du travail, une convergence émerge entre les participants aux ateliers : la nécessité de faire évoluer les pratiques managériales pour aller vers « *un mode d'encadrement davantage connecté au terrain* » qui repose « *sur la confiance plutôt que sur le contrôle* ». De manière générale, les trois coauteurs insistent sur l'importance de redonner du sens au travail. « *Faute de répondre suffisamment à cette attente, une critique forte s'exprime vis-à-vis du travail, de son organisation et de ses conditions concrètes d'exercice, critique à la fois collective et individuelle* », écrivent-ils.

Davantage de dialogue

Pour autant, la quantité de travail est matière à de fortes divergences entre les acteurs en présence. Le rapport rappelle que « *la durée effective est plus faible en France pour les salariés à temps complet* » que dans les autres pays européens, tout en soulignant que l'écart à la moyenne européenne diminue depuis 2005. Les garants refusent cependant de réduire le sujet à celui des 35 heures.

« *De grâce, ne croyons pas que la solution soit là. Beaucoup de politiques croient que c'est encore un plafond mais ce n'est pas en les abrogeant qu'on changera quelque chose en termes d'augmentation collective du temps de travail* », a déclaré M. Combrexelle, mercredi, lors d'une rencontre avec des journalistes. L'objectif proposé est plutôt de permettre à ceux qui sont éloignés de l'emploi de travailler, à ceux qui le souhaitent de travailler davantage et au pays de produire plus.

La conférence n'a pas gommé des désaccords importants entre organisations de salariés et de chefs d'entreprise. Ainsi, aucun consensus n'apparaît sur les allègements de cotisations patronales, tout comme sur le dialogue social. Si les syndicats continuent de remettre en cause les effets

des ordonnances Macron de septembre 2017, notamment la disparition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le mouvement Les Entrepreneurs et l'Union des entreprises de proximité défendent la simplification opérée alors. Pour les garants, un problème plus profond demeure : la tendance à transformer le dialogue social en procédure. Ils appellent à « *un changement de pratiques* », avec davantage de dialogue au plus près du travail.

A un peu moins de huit mois de l'élection présidentielle, voici les candidats servis pour

élaborer leurs programmes. « *Pour moi, l'idéal serait que les partenaires sociaux poursuivent ces travaux*, a confié, mercredi, Jean-Pierre Farandou, le ministre du travail. *Je pense que la démocratie sociale est plus à même de forger des réformes sociales que la démocratie politique.* » Sur les jeunes et sur l'intelligence artificielle, « *tout ne dépend pas de la présidentielle et des échéances politiques* », selon M. Combrexelle : « *Des choses se passent en ce moment qui concernent la vie des gens et il peut y avoir des négociations.* »



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR